

# COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 16 MAI 2022

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre de	
conseillers en	
exercice	15
Présents	12
Votants	13
Absents	3
Procurations	1

L'an Deux Mil vingt deux, Le 16 MAI

Le Conseil Municipal de la Commune de HAUTEFORT, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sur la présidence de Monsieur Jean Louis Pujols Maire.

Date de Convocation du Conseil Municipal: 11 MAI 2022

**PRESENTS:** Mr PUJOLS Jean-Louis. REBEYROL Elodie. MOUSSEAULT Philippe. FORT Sylvette. POUMEAUD Albert. BELLEIL Thomas. CHABASSIER David. CONTAMINE David. DECLE Sébastien. DELACOTE Aurélie. FALLEAU Geneviève. PERTUIS Martine.

ABSENTS: BINETRUY/MEYER Nadine. EYSSARTIER Jennifer. MARY Sophie.

**PROCURATIONS**: EYSSARTIER Jennifer à DELACOTE Aurélie **SECRETAIRE DE SEANCE**: Mme REBEYROL Elodie a été élue.

Il est procédé à l'appel nominal des conseillers. Le quorum est constaté.

\* \* \* \* \* \*

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un-e secrétaire de séance pris au sein du conseil : Mme Elodie REBEYROL a été désignée pour remplir ces fonctions.

### Délibération 2022-44

# **OBJET: REMBOURSEMENT FACTURE A UN ADJOINT**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que dans le cadre du remplacement du rail qui tient le rideau faisant séparation dans la salle de classe de l'école, Monsieur Mousseault, adjoint, a fait l'avance du paiement de la facture d'un montant de 209,96 €.

# Le conseil municipal après en avoir délibéré, après avoir pris connaissance de la facture :

AUTORISE Monsieur le Maire à rembourser la somme de 209,96 € à Monsieur Mousseault Philippe.
Adopté à l'unanimité

#### Délibération 2022-45

# <u>OBJET</u>: AUTORISATION AU MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION DE SERVITUDE AU PROFIT D'ENEDIS POUR L'IMPLANTATION D'UN POTEAU LA BRAGUSE

Vu le Code de l'énergie et, notamment, ses articles L232-i elL323-2,

*Vu* le Code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L2241-1 et L2122-21, R2333-105 et R2333-105-1.

**Vu** le Code général de la propriété des personnes publiques et, notamment, son article L2122-4, **Considérant** le projet de convention de servitude en pièce jointe,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la société ENEDIS souhaite procéder à des travaux sur le chemin rural section A0 appartenant au domaine public routier de la commune et situé à La Braguse. Ces travaux visent à l'implantation supplémentaire d'un poteau électrique.

### Le conseil municipal après en avoir délibéré, après avoir pris connaissance de la facture :

- > APPROUVE la convention de servitude à intervenir avec ENEDIS,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces découlant de la présente, et notamment ladite convention.

Adopté à l'unanimité

# Délibération 2022-46

# Arrivée de Nadine BINETRUY/MEYER

# <u>OBJET</u>: ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN CADASTREE AL180

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune souhaite acquérir la parcelle de terrain cadastrée AL180, située avenue du Périgord, d'une superficie de 24 m², appartenant à la SCI de l'Auvézère dans le cadre de l'aménagement du carrefour pour la voie piétonne.

L'acquisition se ferait pour le montant de 1 €.

# Le conseil municipal après en avoir délibéré, après avoir pris connaissance de la facture :

- ➤ APPROUVE l'acquisition auprès de la SCI de l'Auvézère pour 1€,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte notarié ainsi que toutes les pièces afférentes au dossier. Adopté à l'unanimité

### Délibération 2022-47

# **OBJET**: LOCATION LOGEMENT T4 - 300 RUE NICOLAS RAMBOURG -

Monsieur le Maire signale aux membres présents du Conseil Municipal que le logement Communal N°4 T4, 300 rue Nicolas Rambourg, est libre au 01/06/2022. Il fait part du départ de M. RIGOT Gilles au 30/05/2022 ainsi que de la demande de Mme EYSSARTIER Jennifer sollicitant ce Logement. Seule Mme EYSSATIER a déposé un dossier complet de demande de logement.

A cet effet, Monsieur le Maire propose de louer le logement T4 N°4 à Mme EYSSARTIER Jennifer qui s'est portée preneur moyennant un loyer mensuel de 475.00€ (QUATRE CENT SOIXANTE QUINZE EUROS), payable à la Caisse de Monsieur le Receveur Municipal, les charges d'électricité et eau devront être directement acquittées aux différentes entreprises, concernant le chauffage et la TEOM ces charges s'élèveront à 50€ par mois payable à Monsieur le Receveur.

Un bail sera passé entre la Commune, représentée par son Maire et Mme EYSSARTIER Jennifer.

Mme EYSSARTIER Jennifer a été autorisé à prendre possession du logement N° 4 T4 au 1<sup>er</sup> juin 2022, moyennant le versement d'une caution égale à une fois le montant du loyer mensuel net soit 475.00€.

## Le conseil municipal après en avoir délibéré, après avoir pris connaissance de la facture :

- > ACCEPTE la location à Mme EYSSARTIER Jennifer au 1<sup>er</sup> juin 2022,
- AUTORISE Monsieur le Maire à toutes les pièces afférentes au dossier.
   Adopté à l'unanimité

# Délibération 2022-48

# OBJET: REVISION DES TARIFS DE LOCATION DE LA CHARTREUSE

**Vu** la délibération 2021-155 du 06/12/2021, révision des tarifs de location au 01/01/2022

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de rajouter le tarif pour la location de la cuisine seule de La Chartreuse à 75 € pour un jour.

Les tarifs de location suivants qui seraient donc à prendre en compte au 1<sup>er</sup> juin 2022.

DELIB DU 06/12/2021 TARIFS LA CHARTREUSE	HORS COMM	ONS DE LA COMMUNE ET ASSOCIATIONS UNE AYANT UNE ACTIVITÉ RECONNUE ET R LA COMMUNE (AVEC ENTREE PAYANTE)		
à compter du 01/01/2022  TVA incluse 20%  ARRHES 30% A LA RESERVATION  FORFAIT CAUTION = 300€  FORFAIT CHAUFFAGE = 50€  (Du 15/10 au 15/04)  TARIFS AVEC HEBERGEMENT  20€ LA NUITEE + TAXE SEJOUR (2,20%)  MINIMUM 10 COUCHAGES	TARIF 1 JOUR	TARIF WEEK- END* du vendredi 14h au lundi 14h	TARIF 1 SEMAINE	TARIF 2 SEMAINES
SALLE DE RECEPTION + CUISINE (50 p.)  ou SALLE D'ANIMATION SANS CUISINE (100 p.)	100 €	150 €	400 €	800 €
CUISINE SEULE	75 €			
LES 2 SALLES + CUISINE (150 p.)	150 €	225 €	600 €	1 200 €

DELIB DU 06/12/2021		RÉSIDENTS DE LA COMMUNE		
TARIFS LA CHARTREUSE à compter du 01/01/2022  TVA incluse 20%  ARRHES 30% A LA RESERVATION FORFAIT CAUTION = 300€ FORFAIT CHAUFFAGE = 50€ (Du 15/10 au 15/04)  TARIFS AVEC HEBERGEMENT 20€ LA NUITEE + TAXE SEJOUR (2,20%) MINIMUM 10 COUCHAGES	TARIF 1 JOUR	TARIF WEEK-END* du vendredi 14h au lundi 14h	TARIF 1 SEMAINE	TARIF 2 SEMAINES
SALLE DE RECEPTION + CUISINE (50 p.) ou SALLE D'ANIMATION SANS CUISINE (100 p.)	150 €	225€	600 €	1 200 €
CUISINE SEULE	75 €			
LES 2 SALLES + CUISINE (150 p.)	250 €	375€	1 000 €	2 000 €
	NON RÉSIDENTS DE LA COMMUNE			
DELIB DU 06/12/2021	NO	N RÉSIDENTS I	DE LA COMMU	JNE
DELIB DU 06/12/2021  TARIFS LA CHARTREUSE à compter du 01/01/2022  TVA incluse 20%  ARRHES 30% A LA RESERVATION FORFAIT CAUTION = 300€ FORFAIT CHAUFFAGE = 50€ (Du 15/10 au 15/04)  TARIFS AVEC HEBERGEMENT 20€ LA NUITEE + TAXE SEJOUR (2,20%) MINIMUM 10 COUCHAGES	NO	N RÉSIDENTS I TARIF WEEK- END* du vendredi 14h au lundi 14h	TARIF 1 SEMAINE	TARIF 2 SEMAINES
TARIFS LA CHARTREUSE à compter du 01/01/2022  TVA incluse 20%  ARRHES 30% A LA RESERVATION FORFAIT CAUTION = 300€ FORFAIT CHAUFFAGE = 50€ (Du 15/10 au 15/04)  TARIFS AVEC HEBERGEMENT 20€ LA NUITEE + TAXE SEJOUR (2,20%)		TARIF WEEK- END* du vendredi 14h	TARIF 1	TARIF 2
TARIFS LA CHARTREUSE à compter du 01/01/2022  TVA incluse 20%  ARRHES 30% A LA RESERVATION FORFAIT CAUTION = 300€ FORFAIT CHAUFFAGE = 50€ (Du 15/10 au 15/04)  TARIFS AVEC HEBERGEMENT 20€ LA NUITEE + TAXE SEJOUR (2,20%) MINIMUM 10 COUCHAGES  SALLE DE RECEPTION + CUISINE (50 p.) ou SALLE D'ANIMATION SANS CUISINE	TARIF 1 JOUR	TARIF WEEK- END* du vendredi 14h au lundi 14h	TARIF 1 SEMAINE	TARIF 2 SEMAINES

# Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- APPROUVE la modification des tarifs comme mentionné ci-dessus.
- **ABROGE** la délibération 2021-155 du 06/12/2021.

# Adopté à l'unanimité

Jean-Louis PUJOLS, Le Maire	Elodie REBEYROL, 1 <sup>ère</sup> Adjointe
Philippe MOUSSEAULT,	Sylvette FORT,
2 <sup>ème</sup> Adjoint	3 <sup>ème</sup> Adjointe
Albert POUMEAUD,	Thomas BELLEIL,
4ème Adjoint	Conseiller Municipal
BINETRUY/MEYER Nadine,	CHABASSIER David,
Conseillère Municipale	Conseiller Municipal
Arrivée à 21h00	
CONTAMINE David,	<b>DECLE Sébastien</b>
Conseiller Municipal	Conseiller Municipal
DELACOTE Aurélie,	EYSSARTIER Jennifer,
Conseillère Municipale	Conseillère Municipale
	ABSENTE
FALLEAU Geneviève, Conseillère Municipale	MARY Sophie, Conseillère Municipale
	ABSENTE
PERTUIS Martine, Conseillère Municipale	
Conseniere municipate	
	Compte-rendu du Conseil Municipal du 16 mai